



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 30 juin 2017

Objet : **ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

L'an deux mil dix sept, le 30 juin, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2017

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, GROS, HYVRARD, PAIN
 Présents : 19
 Absents : 10
 Votants : 28
 MM. BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GEDNRIN, GIMBERT, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD (pouvoir à M. BRUNELLO), FRAGOLA (pouvoir à Mme. CHEVROT), FAYOLLE (pouvoir à Mme. PAIN), GEROMIN (pouvoir à M. FORT), GRANGEAT (pouvoir à M. CROZES), MORAND (pouvoir à Mme. HYVRARD), MM. BOUKSARA (pouvoir à Mme. DEPETRIS), GERARDO (pouvoir à Mme. CAMPANALE), GLOECKLE (pouvoir à M. PEYRONNARD), LE PENDEVEN

M. Patrick PEYRONNARD a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L2121-15 à L2121-18, L2121-26 et L2122-17,

Vu le Code électoral et, notamment, ses articles L283 à L293 et R131 à R148,

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal, après installation du bureau électoral et dépôt des listes, à procéder à l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Deux listes ont été déposées, la « Liste majorité municipale de Crolles » et la « Liste minorité de la parole aux crollois ».

Les listes étaient ainsi composées :

Liste « majorité municipale de Crolles » :

Position	Nom	Prénoms
1	LORIMIER	Philippe
2	BOURDARIAS	Sylvie
3	GERARDO	Didier
4	DEPETRIS	Martine
5	GIMBERT	Francis
6	GROS	Nelly
7	BOUKSARA	Bendehiba
8	GRANGEAT	Sophie
9	BRUNELLO	Marc
10	GEROMIN	Brigitte

11	DEPLANCKE	Didier
12	HYVRARD	Anne-Françoise
13	PAGES	Jean-Philippe
14	FRAGOLA	Annie
15	GLOECKLE	Claude
16	CHEVROT	Blandine
17	GAY	Vincent
18	BOUCHAUD	Françoise
19	CROZES	Gilbert
20	CAMPANALE	Françoise

Liste « minorité de la parole aux crollois » :

Position	Nom	Prénoms
1	MULLER	Claude
2	PAIN	Aude
3	LE PENDEVEN	Maxime

Il est procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel dont le dépouillement donne les résultats suivants :

Liste	Suffrages
Liste de la majorité municipale	24
Liste alliance pour une majorité écologique, sociale et solidaire au Sénat	4

Les listes obtiennent donc le nombre de sièges suivant pour représenter le collège des conseillers municipaux lors des élections sénatoriales :

Liste	Délégués	Suppléants
Liste « majorité municipale de Crolles »	13	5
Liste « minorité de la parole aux crollois »	2	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Au registre ont signé tous les membres présents.
 Crolles, le 7 juillet 2017
 Philippe LORIMIER
 Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le
 Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
 Responsable du service Juridique / Marchés publics.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.